

L'ARCHE

SOUS L'ARC EN CIEL

LE FOYER

— NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

REVUE TRIMESTRIELLE EDITEE PAR
LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI **2,5€**



DOSSIER : ACTION AUPRÈS DES FAMILLES
CAHIER SOCIAL : ALCOOL ET PRÉCARITÉ
LA FUITE EN ÉGYPTÉ

N°252
DÉCEMBRE 2016

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI / 3, RUE PERE CHEVRIER / 69361 LYON CEDEX 07 / TEL. 0472767353 / FAX0472767371
ASSOCIATION LOI 1901 RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE / contact@fndsa.org / www.fndsa.org

HEBERGEMENT D'URGENCE

CENTRE GABRIEL ROSSET
166 PLACES
3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON
AS

L'AUBERGE DES FAMILLES
38 PLACES
21 AVENUE J.F. RACLET / 69007 LYON
AS

VILLAGES FAMILLES
190 PLACES
■ 24 AVENUE ALFRED DE MUSSET
69100 VILLEURBANNE
■ 1 RUE KARL MARX
69120 VAULX-EN-VELIN
AS

LE FORT SAINT LAURENT
90 PLACES
PLACE BELLEVUE / 69001 LYON
AS

CENTRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION
16 PLACES
461 RUE ROBERT SCHUMAN
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

HEBERGEMENT D'INSERTION

LA MAISON DE RODOLPHE
46 PLACES CHRS* URGENCE
105 RUE VILLON / 69008 LYON
AS

FOYER EUGÈNE PONS
25 PLACES CHRS*
105 RUE VILLON / 69008 LYON
AS

LE 122
25 PLACES CHRS* URGENCE
3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON
AS

RÉSIDENCE LA CHARDONNIÈRE
77 PLACES (DONT 63 CHRS*)
65 GRANDE RUE / 69340 FRANCHEVILLE
AS

LE FOYER LA CALADE
27 PLACES CHRS*
461 RUE ROBERT SCHUMAN
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
AS

L'AUBERGE DES FAMILLES
12 PLACES CHRS*
21 AVENUE J.F. RACLET / 69007 LYON
AS

RÉSIDENCE LE BORDEAUX
114 PLACES
1 RUE DU BÉLIER / 69002 LYON
AS

LASOIE
57 PLACES
1 RUE DU BÉLIER / 69002 LYON
AS

ANTENNES FAMILLES
200 PLACES
■ BELLEROCHÉ
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
■ 8 BIS RUE FERBER
69300 CALUIRE ET CUIRE
AS

RÉSIDENCE CATHERINE PELLERIN
12 PLACES MAISON RELAIS
122 RUE DE GERLAND / 69007 LYON

RÉSIDENCE LES HORTENSIAS
21 PLACES MAISON RELAIS
68 RUE SÉBASTIEN GRYPHE
69007 LYON
AS

RÉSIDENCE LE « 85 »
20 PLACES
85 RUE SÉBASTIEN GRYPHE
69007 LYON
AS

SANTÉ

LITS DE REPOS
12 PLACES
65 GRANDE RUE / 69340 FRANCHEVILLE

POINT SANTÉ
LIEU HYGIÈNE
3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON

INSERTION PROFESSIONNELLE

ATELIER ENTRETIEN
NETTOYAGE / BLANDERIE / MAINTENANCE
22 POSTES
3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON

ATELIER MENUISERIE
8 POSTES ACI**
8 BD DE L'ARTILLERIE / 69007 LYON

ATELIER TRANSPORT / COLLECTE
15 POSTES ACI**
8 BD DE L'ARTILLERIE / 69007 LYON

ATELIER TRI OBJETS / DÉPÔT DE DONNS
14 POSTES ACI**
8 BD DE L'ARTILLERIE / 69007 LYON

ATELIER TRI TEXTILE
21 POSTES ACI**
51 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT
69150 DÉCINES-CHARPIEU

DÉPÔT DE DONNS
■ 8 BD DE L'ARTILLERIE / 69007 LYON
■ 85 RUE S. GRYPHE / 69007 LYON
■ 51 AV. ROOSEVELT 69150 DÉCINES

RECYCLERIE ET DONNERIES
DANS LES DÉCHETTERIES
■ CHAMPAGNE-AU-MONT D'OR
■ FRANCHEVILLE
■ LYON-VAISE
■ SAINT-GENIS-LES-OLLIERES

ACCUEIL DE JOUR

ACCUEIL LA MAIN TENDUE
60 PERSONNES PAR JOUR
461 RUE ROBERT SCHUMAN
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

ACCUEIL SAINT VINCENT
60 PERSONNES PAR JOUR
10 RUE BELLÈVRE / 69005 LYON

LA RENCONTRE
40 PERSONNES PAR JOUR
2 RUE PELLETIER / 69004 LYON

ACCUEIL MAISON DE RODOLPHE
80 PERSONNES PAR JOUR
105 RUE VILLON / 69008 LYON

ACCOMPAGNEMENT

L'ACCOMPAGNEMENT EST UNE MISSION TRANSVERSALE PRÉSENTE DANS TOUTES LES AUTRES ACTIVITÉS. PAR EXEMPLE :

- ATELIER AVA VÉLO
 - SERVICE LE MONDE NOUVEAU
 - SERVICE ACTION FAMILLES
 - MISSION LOGEMENT
 - PARCOURS ÉVOLUTIF DE RETOUR VERS LE LOGEMENT PAR L'EMPLOI
 - MISSION EMPLOI-FORMATION
 - PÔLE D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ
- AS

BRIC A BRAC

DÉCINES-CHARPIEU (NOUVEAU)
12 RUE ÉMILE ZOLA
69150 DÉCINES-CHARPIEU

LYON-CROIX-ROUSSE
19 RUE PAILLERON / 69004 LYON

LYON-RUE DE TOULON (NOUVEAU)
17 RUE DE TOULON / 69007 LYON

LYON-VAISE
21 RUE BERJON / 69009 LYON

OULLINS
6 RUE PIERRE SÉMARD
69600 OULLINS

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
433 RUE ANDRÉ DESTHIEUX
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

VESTIAIRE D'URGENCE
82 RUE SÉBASTIEN GRYPHE
69007 LYON

CAPACITÉS D'ACCUEIL MAXIMUM

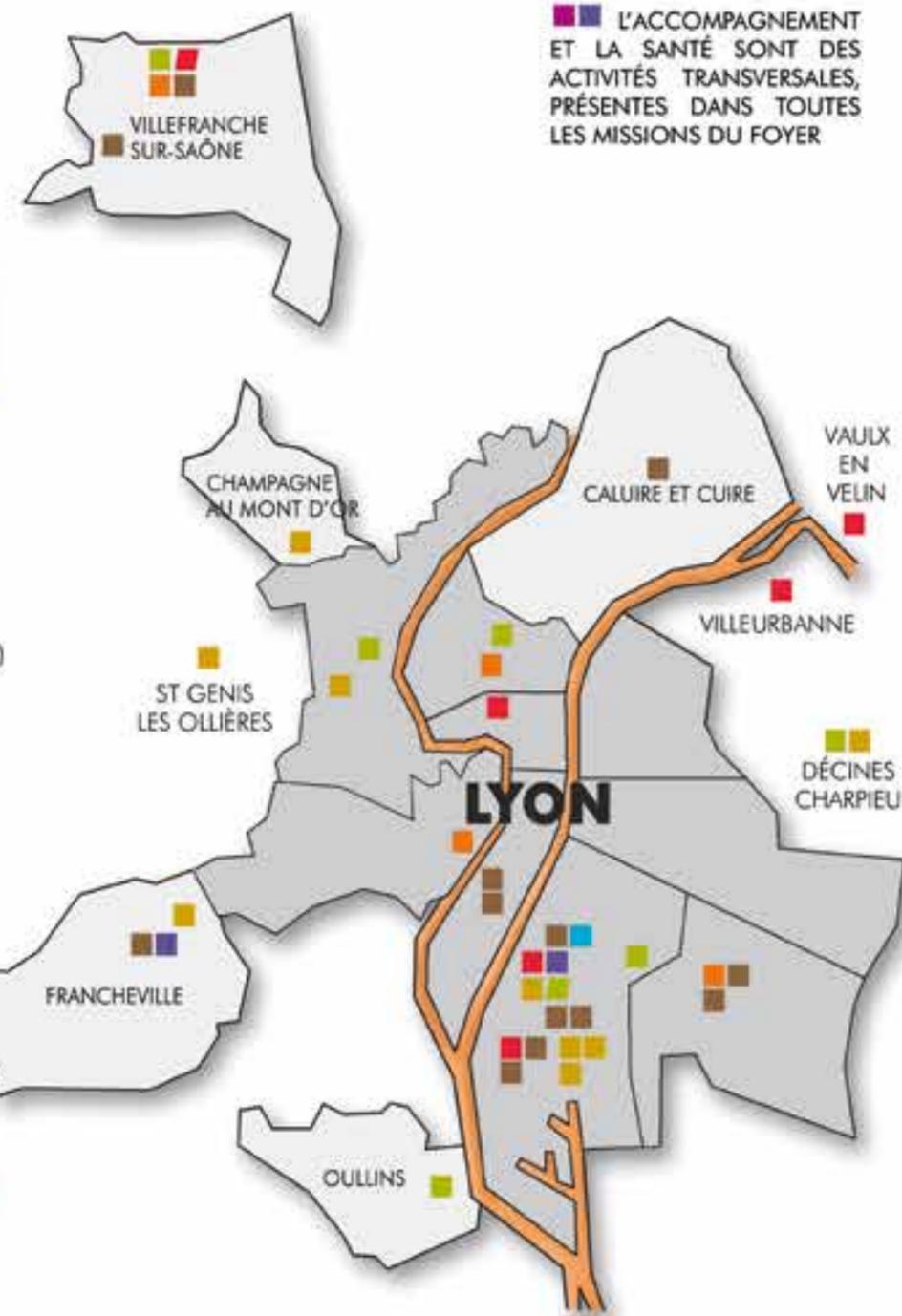
HÉBERGEMENT URGENCE :
500 PERSONNES

HÉBERGEMENT INSERTION :
636 PERSONNES

ACCUEIL DE JOUR :
240 PERSONNES PAR JOUR

LE FOYER

NOTRE-DAME DES SANS-ABRI





→ **Dominique MENTRÉ**
Président

Hubert GUYOTAT, Vice-président

Jean-Pierre FUES, Vice-président

Marie-Colette COUDRY, Secrétaire

Pierre CHEVALLIER, Trésorier

LE RÔLE IRREMPLAÇABLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Il y a longtemps que la cohésion sociale dans notre pays n'avait pas été aussi menacée par l'absence de gouvernance, l'impuissance de l'État et la désaffection sournoise de trop de collectivités locales pour les plus démunis et ceux qui cherchent refuge dans la patrie des « Droits de l'Homme ». On peut se poser la question de la légitimité de ce titre...

A la veille des fêtes de Noël j'ai cherché une raison de garder espoir, en voilà une : notre pays a la chance de disposer d'une société civile très solide et structurée, avec un tissu associatif sans pareil dans le monde. L'incurie de la classe dirigeante de ce pays est souvent palliée par l'engagement bénévole d'une grande majorité de ses citoyens qui s'activent d'une façon admirable, chacun selon ses charismes, ses dons et ses moyens financiers dans les associations qui tentent de couvrir les besoins.

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI en fait partie. Grâce à ses donateurs et à ses nombreux bénévoles, il passe un cap difficile, sans relâcher ses efforts pour répondre à une demande qui ne cesse de progresser et de changer de nature.

LE FOYER est surtout réputé pour l'accueil d'hommes seuls, mais il a beaucoup évolué ces dernières années, ouvrant les portes à de nombreuses familles.

Dans le Rhône, nous dénombrons plus de 12 000 personnes sans-abri dont 3 600 enfants. En moyenne chaque soir plus de 1 800 personnes sont en attente d'une place d'hébergement. Il s'agit en majorité de jeunes adultes et de familles monoparentales avec enfants en bas âge, parfois de quelques jours. La plupart de ces familles sont déracinées, perdues, sans soutien familial ou amical auquel se raccrocher. Elles sont épuisées par des jours, des mois d'errance et de survie, toujours hantées par la peur du lendemain...

Grâce à la générosité, grâce à votre générosité, LE FOYER accueille aujourd'hui dans ses structures hommes, femmes et enfants et fait tout pour répondre à leurs besoins à Lyon et dans le Rhône. Les 400 enfants accueillis font l'objet d'un accompagnement attentif pour enrayer la spirale de la précarité grâce au soutien scolaire apporté par les bénévoles. LE FOYER accompagne les parents vers l'emploi puis vers le logement en assurant également un suivi santé et le rétablissement éventuel de leurs droits administratifs et sociaux.

Depuis septembre 2016 LE FOYER innove en développant, en lien avec la Métropole et l'État, un programme d'accueil expérimental qui porte le nom de « **programme LASOIE** », (Lieu d'Accueil Spécialisé d'Orientation, d'Insertion et Enfance). Il a pour vocation d'héberger des mères de nouveau-nés ou des futures mères désirant garder leur enfant, pour évaluer les problèmes liés à la parentalité et ensuite les orienter vers un Accueil Mère-Enfant, une structure adaptée ou un logement de droit commun.

Tous ces hommes, ces femmes, ces enfants sont « sans-abri, sans famille connue, mais, grâce à vous, grâce à votre soutien, elles ne sont pas sans FOYER ».

Merci à vous qui nous soutenez par vos dons et votre « temps offert ». Passez de joyeuses fêtes de Noël en rendant grâce d'avoir un FOYER, sans oublier ceux qui rêvent d'en avoir un. ■

RÉDACTION

Directeur de rédaction :

Dominique MENTRÉ

Rédacteur en chef :

Dominique MENTRÉ

Comité de rédaction :

Michel CATHELAND / Jean-Dominique DURAND

Sébastien GUTH / Michel LÉVY

Annie PAPILLON / Noëlle PIERRE

Pierre TRICOU / Paul VEYRIRAS

Marion VEZIAN-ROLLAND

Ils ont collaboré à ce numéro :

Marie BOUZARD / Tiang GIRARD

Bernard MOUILLON / Claire PITIOT

Dépôt légal :

4^e trimestre 2016

Directeur de la publication :

Dominique MENTRÉ

Numéro ISSN :

2021-0493

N° d'inscription paritaire :

0619 H 85296

Imprimerie :

IML CAPCOLOR - 69850 St-Martin-en-Haut

Tirage : 25 600 exemplaires

SOMMAIRE

Missions du FOYER	2 à 3
Editorial	4
Horaires BRIC A BRAC	18

BRÈVES

VIE DU FOYER	5
Fêtes de fin d'année au FOYER	6
Courrier des lecteurs	7
Retour en image	8

DOSSIER : ACTION AUPRÈS DES FAMILLES

9 à 15	
CAHIER SOCIAL	
Alcool et précarité	16-17

SPIRITUALITÉ / CULTURE

La priorité des priorités	19
Une Fuite en Egypte	20-21
La Crèche et la Croix	22

AIMEZ-NOUS ! REJOIGNEZ LE FOYER SUR FACEBOOK

Likez, aimez, et partagez le quotidien du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI : reportages photos, vidéos, agenda et bien plus encore !



AGENDA

→ 16 DÉCEMBRE 2016

Le vendredi 16 décembre à 17h, aura lieu la quatrième Vente aux Enchères Solidaire de Produits de Noël, organisée par le Rotary Club de Lyon et le Rotar'act - Porte des Alpes, et dirigée par Maître Michel RAMBERT Artcurial, en partenariat avec l'association des commerçants des Halles, au profit du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI / Halles de Lyon Paul BOCUSE / 102 Cours LAFAYETTE 69003 LYON.

→ FIN DÉCEMBRE 2016

FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Des fêtes de fin d'année auront lieu dans l'ensemble des structures.

Les bonnes volontés sont les bienvenues afin d'organiser et animer ces manifestations.

Merci de vous inscrire au standard : 04 72 76 73 53

VENTE AUX ENCHÈRES SOLIDAIRE DE PRODUITS DE NOËL

4^e ÉDITION

Organisée par le Rotar'act et le Rotary Club de Lyon - Porte des Alpes et dirigée par Maître Michel RAMBERT (Artcurial), en partenariat avec l'Association des Commerçants, cette manifestation au profit du FOYER vous permettra d'acquérir des produits de Noël offerts par les commerçants des Halles.

16 Décembre 2016 à 17h

AUX HALLES DE LYON PAUL BOCUSE

102 COURS LAFAYETTE 69003 LYON

Le catalogue des produits en vente est disponible sur le site internet du FOYER : www.fnds.org et sur le site de www.artcurial-lyon.com ■



QUÊTE SUR LA VOIE PUBLIQUE DANS LE RHÔNE

LES 11 ET 12 FÉVRIER 2017 (Date à confirmer)

LE FOYER recherche de nombreux bénévoles pour cette manifestation très importante, une part importante du budget de l'association dépend de la générosité sous toutes ses formes.

Vous pouvez dès à présent vous inscrire au standard de l'association (Tel. 04 72 76 73 53) ou auprès du pôle bénévoles. N'hésitez pas à solliciter vos amis, vos proches pour participer à cet élan de solidarité ! ■

→ 11 ET 12 FÉVRIER 2017

QUÊTE SUR LA VOIE PUBLIQUE DANS LE RHÔNE : A cette occasion, rejoignez nos équipes de quêteurs !
Merci de vous inscrire au standard du FOYER : 04 72 76 73 53



Retrouvez l'ensemble de l'actualité du FOYER sur le site internet www.fnds.org ou en vous abonnant à la newsletter INFO-FOYER. ■

FÊTES DE FIN D'ANNÉE AU FOYER

→ 24 DÉCEMBRE

Le 24 décembre, une soirée festive et une messe de Noël célébrée par le Cardinal Philippe BARBARIN à 20h seront organisées au Centre Gabriel ROSSET. Nous avons besoin d'environ 30 personnes pour l'accueil, l'échange, le dialogue, l'animation de la soirée, et l'animation liturgique de la messe. Par ailleurs, à partir de 18h est organisée à la Chardonnière une messe de Noël. Nous recherchons quelques bénévoles pour aider à l'organisation.



© auryndikon fotolacem

→ 25 DÉCEMBRE

Chaque année, LE FOYER ouvre grandes les portes du Centre Gabriel ROSSET le jour de Noël à midi pour offrir un repas aux familles ainsi qu'aux personnes isolées de la ville de Lyon. Nous avons besoin d'environ 30 bénévoles pour préparer les tables, accueillir les convives puis servir le repas et faire la fête. Le repas de Noël sera particulièrement festif, aussi nous faisons appel à votre générosité pour financer ces 300 repas, à l'aide du coupon-réponse ci-dessous. Il est également possible d'offrir des dons en nature, des friandises, des objets de toilette ou des vêtements et des sous-vêtements pour hommes.

→ 31 DÉCEMBRE

Bienvenue à tous les bénévoles qui désirent faire la fête le 31 décembre. Si vous avez des talents spécifiques d'animation, de chants, de jeux, ou autres activités récréatives, informez-nous !

COMMENT NOUS AIDER POUR CES FÊTES DE FIN D'ANNÉE ?

■ En devenant bénévole :

Téléphone du standard de l'Association : 0472767353

Mail : benevolat@fnds.org

■ En offrant un Repas de Noël à 10 euros

J'offre : 1, 2, 3, 4, ___
repas de Noël à 10 euros

EN BREF MOUVEMENT SOCIAL AU CENTRE GABRIEL ROSSET

Des salariés du Centre Gabriel ROSSET se sont mobilisés pour dénoncer la dégradation des conditions de ce centre.

La vétusté du bâti est un constat partagé par la Direction qui doit, dans le même temps, faire face à un budget déficitaire, à la baisse de subventions, au manque de places d'hébergement, à l'évolution de la notion d'hébergement d'urgence, à des lois parfois inadaptées en matière de logement, et à l'évolution des publics accueillis.

C'est dans ce contexte complexe que le Bureau de l'association travaille à la profonde mutation de ce site emblématique du FOYER, chantier qui devrait aboutir à la rénovation complète du bâtiment d'ici 3 à 5 ans. ■

CARNET

LE FOYER A LE REGRET DE VOUS FAIRE PART DU DÉCÈS DE :

■ Mademoiselle **Pierrette ROUX**, ancienne Bénévole au FOYER, décédée en mars 2016 à l'âge 86 ans.

■ Monsieur **Jacques MPIANA**, Passager du Centre Gabriel ROSSET, décédé le 3 octobre 2016 à l'âge de 38 ans.

■ Monsieur **Michel MALTRUD**, Passager du Centre Gabriel ROSSET, décédé le 5 octobre 2016 à l'âge de 61 ans.

■ Monsieur **Louis de LONGEVIALLE**, Bénévole au Bric à Brac de VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE, décédé le 18 novembre à l'âge de 90 ans.

Aux familles et amis de tous ces défunts,
LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI
adresse ses très sincères condoléances.

PLAN FROID : LA MOBILISATION DU FOYER

Pendant la période hivernale (2 novembre 2016 au 31 mars 2017) l'Etat et les Collectivités locales débloquent des crédits spécifiques pour accroître les capacités d'accueil, et essayer d'endiguer le nombre de demandes d'hébergement non satisfaites (1 800 en moyenne actuellement dans le Rhône).

1 200 places d'hébergement supplémentaires sont prévues cet hiver par la Préfecture du Rhône.

LE FOYER participe à ce dispositif avec :

■ L'ouverture de 25 places pour des personnes isolées et des couples à la Halte de Nuit située à Lyon 7ème,

■ La gestion des gymnases (**110 places** pour tout public) en cas de période de « froid extrême »,

■ l'Accueil de Jour Saint-Vincent (en partenariat avec l'Ordre de Malte) et la Maison de Rodolphe qui étendent

leur amplitude horaire, y compris le week-end.

Au total, au cœur de cet hiver, LE FOYER hébergera près de 1 300 places, toutes structures confondues (soit 135 places supplémentaires).

Pour faire face, nous avons besoin de café et de sucre, de vêtements chauds, de bénévoles, de dons, permettant d'assurer un accueil inconditionnel, digne et chaleureux. ■

COURRIER DES LECTEURS

@JEAN

J'assistais depuis un an et demi quelques Passagers à VILLEURBANNE dans le village que vous avez créé rue Alfred de MUSSET, mais, bien à contrecœur, je me vois dans la nécessité de mettre un point final à mon engagement de bénévole.

En raison de mon âge, il vient de m'être demandé de rejoindre une maison de retraite dans la région nantaise. J'ai peur de très vite m'y ennuyer.

J'ai été si heureux de pouvoir coopérer, même modestement, au travail merveilleux que fait aujourd'hui LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI.

Je sais que vous continuerez.

Amitiés.

Merci Jean de votre passage remarquable - et remarqué - au FOYER.

FRANÇOISE

Mon époux est décédé en décembre 2014.

Je tiens à continuer notre participation pour votre œuvre qui est remarquable en vous renouvelant mes félicitations pour le travail que vous accomplissez pour soulager les déshérités.

Avec toute ma sympathie.

**Votre attachement à poursuivre votre soutien nous est précieux !
Merci.**

[F] CYNTHIA

Bonsoir, j'aimerais devenir bénévole pour les personnes dans le besoin (les personnes sans-abri principalement) leur apporter de la convivialité, de l'amour ainsi que du réconfort et de la chaleur humaine.

J'ai toujours voulu faire ça alors je me tourne vers vous pour savoir si vous pourriez m'aider dans ma démarche ?

Merci d'avance

**Merci pour cet enthousiasme !
Nous vous proposons de venir à notre réunion qui a lieu chaque mercredi de 17h30 à 19h00 au FOYER (74 rue Sébastien GRYPHE 69007 LYON). Ce temps d'information permet de vous présenter les actions menées par l'association et les possibilités d'engagement bénévoles. Pour en savoir plus : <http://www.fnds.org/aider/benevole.htm>**

**Vous aussi, écrivez
nous par mail ou
par courrier !**



■ 13 octobre 2016 : LE FOYER était invité par la CCI BEAUJOLAIS au Salon de l'entreprise de Villefranche-sur-Saône pour parler de ses actions en Calade



■ 17 octobre 2016 : LE FOYER était aux côtés d'ATD Quart Monde et d'autres associations pour la journée de la lutte contre la misère



■ 5 et 6 novembre 2016 : Pour ces Journées d'Entraide, bénévoles et salariés étaient mobilisés pour accueillir plus de 15 000 visiteurs lors de la grande Brocante du FOYER au Palais des Sports de LYON-GERLAND. Un beau succès cette année encore.



■ 17 novembre 2016 : Bravo aux collégiens de l'école LA SALLE à LYON qui ont collecté 714 paires de chaussures



■ 18 novembre 2016 : 1 800 personnes étaient invitées à la soirée « Cirque et Solidarité » organisée par EDF Commerce RAA et le Cirque MEDRANO au profit des associations dont LE FOYER. Merci !



■ 22 novembre 2016 : Merci à la MACIF pour son invitation au « Concert Pour Tous » !



■ 25 et 26 novembre 2016 : Grande collecte de la Banque Alimentaire dans le Rhône avec une belle mobilisation du FOYER



Alexandre CORDIER, Jeanne CASTELLI, Aurélie FLOUR

LE SERVICE ACTION FAMILLES

→ **LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI est reconnu notamment pour son action en faveur des personnes isolées et pour ses accueils d'urgence. Il travaille aussi beaucoup en faveur des familles et de leur insertion, notamment au « Service Action Familles », dont le contenu de l'action est encore parfois méconnu. Qui y accueille-t-on ? Sur quels sites ? Avec les familles hébergées, quels objectifs s'assigne-t-on ?**

Et depuis peu, on entend parler de la mise en œuvre du projet « LASOIE ». De quoi s'agit-il ?

Alexandre CORDIER, responsable du service, Jeanne CASTELLI, assistante sociale et Aurélie FLOUR, éducatrice de jeunes enfants, ont bien voulu préciser les choses pour les lecteurs de L'Arche

« Dans le cadre de la convention triennale 2013-2015 entre LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI et le Conseil Général du Rhône alors unique collectivité territoriale départementale, précise **Alexandre CORDIER**, il était spécifié que le Service Action Familles exerce une « mission d'insertion et accueille, héberge et accompagne des familles et des ménages monoparentaux au sein de

la Résidence Le Bordeaux et dans les Antennes Familles du FOYER dans le cadre d'une « Trajectoire Résidentielle » [...]. En 2016, notre nouvelle collectivité territoriale, la Métropole a reconduit la convention avec notre association jusqu'en 2018, dans le cadre de ses compétences, de ses nouvelles modalités d'action et des besoins des familles. »

Puis il ajoute :

« LE FOYER propose un accompagnement global pour permettre aux familles accueillies de retrouver une autonomie dans leur parcours de vie, en vue de leur accès à une solution adaptée de logement autonome. Pour cela, il propose en fonction des difficultés et des capacités des personnes plusieurs actions : aide au budget, orientation vers l'emploi, cours de français (tous niveaux), soutien à la parentalité, accès aux droits, aux soins... La finalité de cet accompagnement est l'accès au logement de droit commun avec l'appui de la Mission Logement. Chaque année, LE FOYER s'engage à accueillir 90 familles dans l'ensemble du dispositif et à favoriser l'accès au logement de presque 30 familles »

C'est la Maison de la Vieille Sociale qui oriente les familles vers les structures du FOYER qui dépendent du Service Action Familles, soient la Résidence Le

Bordeaux, à LYON - PERRACHE soit à La Rochette à CALUIRE-ET-CUIRE.

L'ARCHE : Quelles sont les conditions d'admission dans ces deux structures ?

ALEXANDRE : Nous recevons des familles et ménages monoparentaux et des femmes enceintes. Il n'y a aucune restriction d'âge pour les enfants. Les personnes doivent être en situation administrative régulière sur le territoire français, être en hébergement précaire ou ne pas avoir d'hébergement du tout. Elles doivent aussi avoir des ressources suffisantes pour apporter une participation financière pour les charges liées au logement. Bien sûr, elles doivent adhérer à l'accompagnement social qui va leur être proposé et on doit évaluer avec elles la capacité d'accéder à terme au logement autonome.

L'ARCHE : Quels sont les moyens matériels et les ressources humaines dont vous disposez pour cet accueil ?

ALEXANDRE : Ici, à la Résidence Le Bordeaux, outre le dispositif LASOIE sur lequel nous reviendrons, nous avons 36 chambres meublées avec salle de bain et sanitaires individuels qui offrent à peu près 120 places.

Nous accueillons dans une écrasante majorité des familles monoparentales avec un, deux ou trois enfants. Les résidents disposent d'une cuisine, d'un réfectoire et d'une buanderie collectifs. Les familles accueillies participent aux charges d'hébergement en fonction de leurs ressources, étant entendu qu'elles assument par ailleurs leurs frais d'alimentation.

Pour ce qui est de l'équipe qui accompagne, je suis épaulé par trois conseillères sociales, Charlotte, Jeanne et Lydie, d'une éducatrice de jeunes enfants, Aurélie, de deux techniciennes de l'intervention sociale et familiale, Messaouda et Perrine. Myriam et Gabin sont les maîtres de maison qui veillent aux bonnes conditions d'accueil et d'hébergement des familles. Travaillent aussi avec nous deux moniteurs éducateurs, Clémence et Maxime qui interviennent sur les

actions collectives. La nuit, la Résidence est gardée par un agent de sécurité. Il convient de noter que Lydie et Aurélie s'investissent surtout dans le nouveau projet LASOIE.

Enfin, une équipe de bénévoles nous apporte son concours. Maintenant que le projet est bien au point nous souhaitons vivement accroître l'équipe de bénévoles qui nous sont précieux surtout pour le soutien scolaire.

L'ARCHE : Et à Caluire ?

ALEXANDRE : A la Rochette, nous disposons de 24 logements meublés, du T3 au T5 dans un ensemble de 80 logements répartis sur quatre petits immeubles de quatre étages gérés par Lyon Métropole Habitat. En ce moment y sont hébergés 70 enfants et 35 adultes. Outre les logements des familles, LE FOYER dispose aussi d'un local collectif (logement transformé en bureaux) ou les deux conseillères sociales, Cyriane et Rébecca qui,

chacune, accompagne 12 ménages et 18 bénévoles qui accueillent les familles et proposent diverses activités notamment pour les enfants.

L'ARCHE : Jeanne, dans ce dispositif quel votre rôle en qualité de conseillère sociale ?

JEANNE : Nous accordons une grande importance à l'accueil. Nous permettons aux familles dans un premier temps, de « se poser » afin de pouvoir les accompagner dans un second temps sur leur projet de vie.

L'ARCHE Comment vous y prenez-vous pour l'atteindre ?

JEANNE : Nous proposons un accompagnement social, global et personnalisé afin de soutenir les ménages dans leur projet. Nous partons de leurs demandes et de leurs besoins dans le respect de leurs parcours afin de construire avec eux une solution adaptée. Nos actions peuvent être diverses et variées ; permettre la cohésion familiale, les orienter vers des dispositifs de droits communs, permettre l'accès à l'insertion sociale et professionnelle, favoriser la scolarisation des enfants en lien avec une équipe de bénévoles présents pour le soutien à la scolarité. Plus globalement nous accompagnons les familles à retrouver une autonomie personnelle et sociale.

L'ARCHE : On peut supposer que vous ne fonctionnez pas en vase clos mais développez des partenariats ?

JEANNE : Nous travaillons avec différents partenaires sur le territoire Lyonnais, en particulier les services de la Métropole comme les Maisons du Rhône et les PMI (Protection Maternelle et Infantile), la Maison de la Veille Sociale et différentes structures spécialisées en fonction des problématiques des familles.

Un certain nombre de projets sont en effet mis en œuvre afin d'embellir le quotidien des familles accueillies au Bordeaux.

Entre autres choses, on peut évoquer un partenariat de longue date avec des volontaires d'Uni Cité, avec qui un

jardin partagé a vu le jour sur les toits de Perrache en 2015. Cette collaboration continue cette année avec la mise en place d'ateliers jardinages collectifs et d'ateliers cuisine pour sensibiliser les résidents à l'équilibre alimentaire et à la consommation responsable.

Deux animateurs professionnels ont aussi travaillé à temps plein cet été 2016 pour proposer des activités de loisirs, des sorties en dehors de Lyon aux familles qui ne pouvaient pas partir par elles mêmes en vacances.

L'ARCHE Alexandre, on imagine que vous foisonnez toujours de projets divers pour La Résidence Le Bordeaux et pour CALUIRE. Racontez-nous...

ALEXANDRE : Oui ! Nos champs d'action dans les temps à venir sont multiples... Ça peut-être de l'ordre du pratico-pratique, comme par exemple grâce à l'opération des Arbres de la Solidarité la création et l'installation de cuisines individuelles et semi-collectives dans les étages de la Résidence Le Bordeaux ou le réaménagement de l'entrée de la Résidence pour la rendre plus confortable, plus accueillante, plus fiable. On pense aussi à remettre en œuvre un système de vidéo-protection pour limiter les dégradations et sécuriser les résidents.

Nous envisageons aussi de réécrire le règlement intérieur afin de le rendre plus lisible, plus clair tant auprès des personnes accueillies que du personnel qui a en charge de le faire appliquer.

Nous sommes soucieux aussi de réfléchir à tout ce qui pourra améliorer une meilleure communication entre toutes les personnes qui vivent ici ainsi qu'à la complémentarité entre salariés et bénévoles.

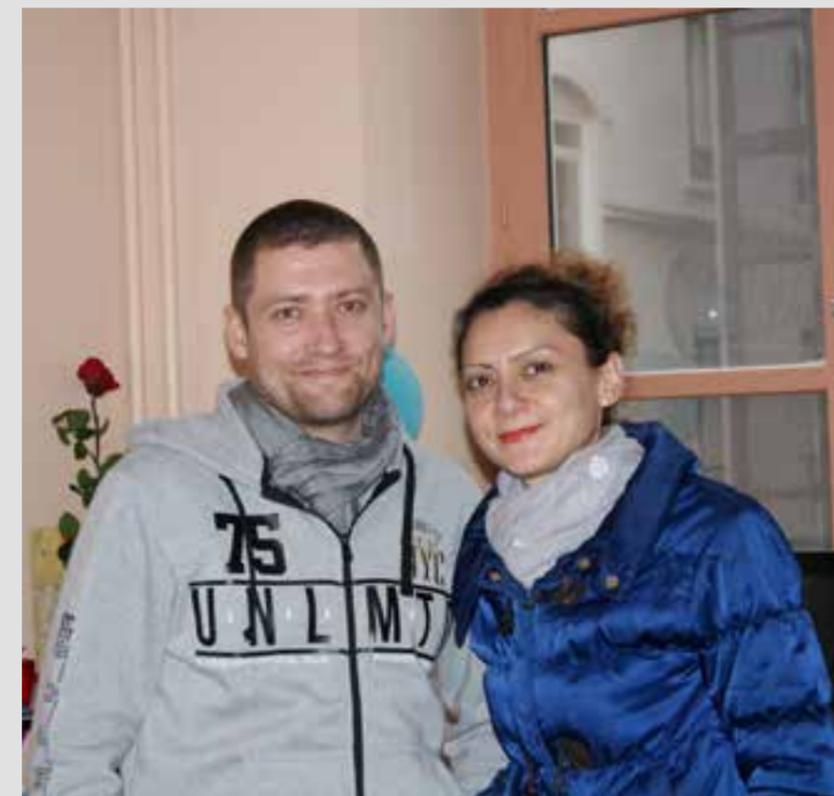
L'ARCHE Vaste besoin ! Et pendant ce temps-là, à Caluire ?

ALEXANDRE : Pour l'heure, concernant l'Antenne Familles de Caluire, la priorité consiste à stabiliser l'équipe en place afin qu'elle ne s'isole pas. Nous voulons aussi y améliorer la pratique de la sous-location (gestion, accompagnement)

via la rencontre avec des partenaires œuvrant dans le champ du logement accompagné (Aslim, ACAL, etc.). Vu que nous ne sommes pas dans la même configuration d'habitat qu'à la Résidence Le Bordeaux, nous avons aussi beaucoup d'actions en lien avec les partenaires sociaux du quartier afin de dynamiser la vie sociale, créer du lien entre les habitants.

L'ARCHE : Tout au long de notre conversation, à maintes reprises vous avez évoqué le rôle de la Mission Logement du FOYER. Apparemment le Service action familles travaille en lien étroit avec elle ?

ALEXANDRE : Oui, bien sûr ! Le Service Action Familles et la Mission Logement partagent les mêmes problématiques et les mêmes interrogations. Nous sommes dans un contexte très tendu au niveau du logement et l'appartement répondant exactement aux souhaits des familles n'existe pas. Nous avons un important travail de rapprochement de l'offre et de la demande à faire, pour permettre la fluidité des parcours et que les familles sortent dans les meilleures conditions matérielles et sociales possible.



EN SAVOIR +

→ RESIDENCE LE BORDEAUX

1 RUE DU BÉLIER 69002 LYON

- 36 chambres meublées avec salle de bain et sanitaires individuels (ALT)
- 1 chambre par famille (+/- 120 places)
- Familles monoparentales avec 1, 2 ou 3 enfants
- Cuisine, réfectoire et buanderie collectifs
- Participation financière en fonction des ressources, alimentation à charge de la famille
- Équipe socio-éducative et agent de sécurité
- Espaces et temps d'accueil spécifiques pour jeunes enfants
- Intervention de bénévoles



→ CALUIRE ET CUIRE — LA ROCHETTE

8 BIS RUE DU CAPITAINE FERBER / 69300 CALUIRE-ET-CUIRE

- 24 logements meublés et équipés du T3 au T5 en sous location dans un ensemble de 80 logements (+/- 110 places)
- Local d'accueil et d'activités dans le quartier
- Présence sur site d'une équipe éducative
- Factures liées à l'utilisation du logement à la charge des familles
- Sous-location sans bail glissant
- Partenariat avec les acteurs locaux, actions collectives
- Intervention de bénévoles

SARA*

Sara est arrivée à la Résidence Le Bordeaux avec son fils Enzo âgé de 8 mois, au mois d'avril 2016, après un itinéraire plein de risques.

Elle est l'aînée d'une famille de trois enfants. Au décès de son père en 2009, sa mère ne peut plus subvenir aux besoins de la famille. Sara décide donc de partir à la recherche de moyens pour l'aider. Elle part en Algérie où elle rencontre un homme qui l'aide sur le plan financier, puis se rend au Maroc où, avec un peu d'argent (1 200€€) on lui fait traverser en Zodiac la Méditerranée en direction de l'Espagne. Au moment même elle apprend le décès de sa mère. Arrivée en Espagne elle est d'abord mise en « cellule de déportation », le temps qu'on sache si on peut lui laisser poursuivre son itinéraire ou si l'on doit la renvoyer dans son pays. Jugée apte à continuer sa route, elle passe deux semaines dans un foyer de la Croix-Rouge. Là, elle fait la connaissance d'une femme qui a une famille en France prête à l'accueillir. Direction PARIS, puis LYON où elle est hébergée chez la tante de sa copine. Sans papiers, elle fait des petits boulots non déclarés. Elle rencontre un Français déjà marié - mais qui s'est bien gardé

de le lui dire - qui lui prend une chambre en location et paie les charges. Elle tombe enceinte de son nouveau compagnon, mais il lui demande d'avorter alors qu'elle tient à garder le bébé. Dès cet instant il lui coupe les vivres. Elle se voit obligée de retourner vivre chez la tante de sa copine.

Elle accouche du petit Enzo. Elle cherche désespérément un foyer qui pourrait l'accueillir, mais toutes les démarches qu'elle entreprend restent vaines. Son ancien compagnon accepte de reconnaître l'enfant, mais ne veut plus rien avoir à faire avec elle. Elle est définitivement seule. Finalement après de nombreuses tentatives la Maison de la Veille Sociale l'envoie à la Résidence Le Bordeaux. Elle peut, avec son RSA, payer un petit loyer. Elle fait des petits boulots intérimaires d'agent d'entretien dans une société de nettoyage et va trouver prochainement un emploi fixe. Ce n'est pas simple, car le petit Enzo n'a pas de place en crèche. Quand elle doit aller au travail, ses voisines, très solidaires le gardent.

Elle dit avoir été magnifiquement accueillie au FOYER par l'équipe : « Tout le monde est gentil, et j'ai été dès le départ bien reçue. » Elle a trouvé l'aide nécessaire pour faire ses papiers. On l'a conseillée et orientée. « L'assis-

tante sociale, les éducateurs m'ont donné de précieux conseils ». Si bien qu'aujourd'hui elle a trouvé un logement social à Écully et vient de signer un bail. « J'espère désormais trouver une place en crèche pour le petit Enzo. J'ai déposé un dossier et j'ai bon espoir. »

Le père d'Enzo est « devenu quelqu'un de bien. » Si l'enfant a un problème, il vient en aide à Sara. Il le voit de temps en temps et s'en occupe un peu.

On apprend à la fin de l'entretien qu'Sara a un fils de 16 ans resté au Cameroun avec son père. Elle appelle de temps en temps son dernier frère orphelin, resté seul au pays.

« Depuis que je suis à la Résidence Le Bordeaux, j'ai retrouvé le sourire, alors que chez ma logeuse j'étais toujours triste. J'ai trouvé le calme et je suis désormais tranquille dans ma tête. Ici c'est un établissement propre et gai où on trouve une grande solidarité entre les familles. »

Un itinéraire de souffrances et de galères, puis un retour à la vie grâce au Service Action Familles, et de belles perspectives de réinsertion par le logement et le travail. ■



* prénom d'emprunt

LE PROGRAMME LASOIE

L'ARCHE : Dans les couloirs du FOYER, depuis quelques semaines on ne parle plus que du projet « LASOIE ». Chacun s'interroge. Faut-il voir là un clin d'œil à une activité industrielle multi-séculaire de Lyon ? S'agit-il d'une extension prochaine du célèbre Carré de Soie de Vaulx-en-Verin ?

Non ! Rien de tout ça !

Derrière « LASOIE », on voudra bien lire l'acronyme : « Lieu d'Accueil Spécialisé d'Orientation, d'Insertion et Enfance. » C'est un projet expérimental qui, de manière moins sibylline, se nomme « Hôtel Maternel ». Aurélie FLOUR, embauchée au Foyer pour contribuer à la mise en œuvre de ce projet nous en dit plus.

L'ARCHE : Aurélie, ce projet LASOIE vient-il pallier une carence notoire ?

AURÉLIE : Oui, cette nouvelle structure vise à accompagner des familles monoparentales qui ont de très jeunes enfants, à naître ou de moins de trois ans. Nous nous assignons deux objectifs. D'abord, Il est question de répondre à un besoin d'hébergement adapté facilitant la vie familiale et l'accueil du jeune enfant. Ensuite, il s'agit d'accompagner les familles dans le quotidien et l'éducation du jeune enfant.

L'ARCHE : Très concrètement que faites-vous pour l'accueil de ces familles et de ces jeunes enfants ?

AURÉLIE : Nous cherchons à offrir un cadre sécurisant et serein pour les femmes enceintes ou avec de très jeunes enfants, éventuellement pour des couples avec une compagne enceinte ou un très jeune enfant selon la capacité des chambres.

Nous travaillons avec les services de protection de l'enfance de la Protection Maternelle Infantile de la Métropole de LYON ainsi que les crèches du secteur.

Nous souhaitons que nouveaux nés et parent(s) se rencontrent sereinement dans les premiers jours de la vie afin d'accueillir leur enfant dans de bonnes conditions matérielles et psychologiques.

L'ARCHE : Dans le cadre de ce projet, combien de familles pouvez-vous accueillir ici au Bordeaux ?

AURÉLIE : 27 au total, donc, petits ou grands, une bonne cinquantaine de personnes sont concernées par le projet

L'ARCHE : Ya-t-il une de vos initiatives sur laquelle vous aimeriez « zoomer » et qui vous semble très positive au quotidien ?

AURÉLIE : Oui, j'évoquerai les « temps collectifs parents-enfants » que nous avons mis en place. Ils se déroulent du mardi au vendredi de 10h à 11h et de 16h à 17h30. C'est l'occasion pour les mamans d'échanger, de se retrouver. C'est une manière de valoriser les parents, dans leurs compétences dans ce qu'ils savent

faire, et de valoriser les enfants et leurs propres capacités. Pour moi, c'est un moment privilégié durant lequel la confiance peut se tisser entre la famille et moi-même. Cette confiance est déterminante pour l'accompagnement que l'on propose.

L'ARCHE : Ce projet est-il financé par LE FOYER sur ses fonds propres ?

ALEXANDRE : Non, c'est une structure d'hébergement spécifique cofinancée par l'État et la Métropole de LYON ayant pour double mission de répondre au besoin des ménages en situation de précarité face au logement et de proposer lors de cette prise en charge un accompagnement axé sur la question de la parentalité : les places hébergement demeurent dans le parc hébergement de l'État tandis que l'accompagnement et les actions liés à la parentalité sont pilotés par la Métropole.

L'ARCHE : Ce projet est mis en place à titre expérimental. Comment sera-t-il évalué et par qui ?

ALEXANDRE : Un comité de suivi du dispositif se réunira deux fois par an. Il sera composé de représentants des Directions Habitat et Logement, de la Protection de l'Enfance, de Santé et Développement Social de la Métropole, de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale et du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI.

L'ARCHE : Grand merci ! ■

EN SAVOIR +

→ RESIDENCE LE BORDEAUX / PROGRAMME LASOIE

1 RUE DU BÉLIER 69002 LYON

- 27 chambres meublées avec salle de bain et sanitaires individuels (ALT),
- 1 chambre par famille (+/- 60 places)
- Chambres avec un lit simple et un lit bébé ou 2 lits simples et un lit bébé
- Cuisine, espace repas et buanderie collectifs équipés (travaux prévus en 2017)
- Participation financière en fonction des ressources, alimentation à charge de la famille
- Couches et lait à charge du ménage (possibilité de prise en charge par l'établissement)
- Matériel de puériculture fourni : lit bébé, table à langer, baignoire.



REMONTER LA PENTE

NADINE*

Dans le quartier de la Rochette à CALUIRE, LE FOYER a initié en 1974 la construction de quatre petits immeubles de logements sociaux qui sont aujourd'hui gérés par Lyon Métropole Habitat. Dans cet ensemble, LE FOYER occupe encore 25 logements qui abritent des familles, 70 enfants et 35 adultes. Nadine y habite avec deux de ses enfants depuis 2014. Elle a bien voulu nous parler de son parcours.

Nadine est maman de quatre enfants, Nadège (22 ans) et Amandine (15 ans) nées d'une première union. « Nadège vole désormais de ses propres ailes, confie-t-elle ; quant à Amandine, son papa et moi en avons la garde partagée. » Avec son deuxième compagnon, Nadine a eu deux autres enfants : Marie-Anaïs qui a aujourd'hui sept ans et Mathéo qui en a six.

Nadine, dans quelles conditions êtes-vous arrivée au FOYER ?

Dans les années 2011 et 2012, j'étais confrontée à la violence verbale constante de mon compagnon, le papa de Marie-Anaïs et Mathéo, à un point tel que j'avais bénéficié d'abord de l'aide d'une éducatrice pour mes deux enfants. Mais la situation empirant et sur le conseil de cette éducatrice, je suis allée voir une Association pour femmes battues à SAINT-FONS, afin de solliciter un hébergement où mes enfants et moi pourrions retrouver le calme.

Et après un mois d'attente, Nadine, Marie-Anaïs et Mathéo furent accueillis en septembre 2012 à la Résidence Le Bordeaux à LYON PERRACHE. Ils devaient y rester près de 2 ans. Nadine se réjouissait alors d'avoir, comme elle l'escomptait, retrouvé le calme pour elle et ses enfants. Mais elle était hébergée dans une seule pièce pour trois personnes, au moment où les enfants grandissaient. Elle sollicite donc des responsables du FOYER l'obtention d'un



appartement plus grand et c'est ainsi qu'en juin 2014 elle put rentrer dans un F3 à La Rochette.

Nadine, parlez-nous de votre quotidien ici à CALUIRE.

D'abord, je suis contente d'avoir pu, avec le soutien des éducateurs, faire face aux difficultés, je me sens moins seule ; les enfants sont scolarisés à deux pas d'ici, c'est confortable. Mais reste qu'ils ne peuvent pas voir leur papa qui ne les prend jamais. Alors, je suis un peu « maman solo » et joue en même temps le rôle de père et de mère. C'est parfois lourd. Mais mes deux aînés m'aident parfois et gardent ponctuellement les deux petits, ce qui me permet de souffler, d'aller au restaurant avec des copines, de faire du sport au Centre social de la Rivette, ou tout simplement de flâner à la salle de bains pour me faire belle... »

Vous parlez de votre vie avec beaucoup de simplicité et d'aïance. Ce n'est pas toujours le cas des personnes qui ont été confrontées à des difficultés semblables aux vôtres.

Oui ; il y a peut-être là encore un effet heureux de ce que j'ai vécu à la Résidence Le Bordeaux. A une époque, avec d'autres mamans, aidées par une comédienne professionnelle, nous avons préparé une pièce de théâtre ;

ça m'a beaucoup aidé à m'ouvrir et à m'exprimer sans crainte. »

Malgré cet équilibre de vie retrouvé, vous n'envisagez probablement pas de rester longtemps encore ici à La Rochette ?

Mon dossier doit passer en commission au début de 2017. J'espère bien alors pouvoir intégrer un appartement autonome bien à moi. Avec le RSA, les APL et les Allocations familiales, je pense pouvoir faire face. Puis je souhaite retrouver du travail, pas forcément reprendre mon ancien emploi de vendeuse, mais peut-être, me dotant d'une formation, pouvoir aller vers un autre secteur d'activités. Ce ne sera pas pour tout de suite, car je dois beaucoup m'occuper, un temps encore, de la santé de Marie-Anaïs et Mathéo qui ont besoin de soins, orthophonie, suivi psychologique, etc... Et puis, n'ayant pas de voiture, c'est une difficulté supplémentaire pour retrouver du travail... Mais j'ai déjà bien remonté la pente et j'ai espoir de connaître une vie toujours meilleure.

Merci Nadine pour tout ce que vous nous avez partagé de vos difficultés et de vos joies ! ■

MC

* prénom d'emprunt

NADÈGE*

Nadège est arrivée en France en décembre 2014 après un long périple. Elle a deux filles, Maellie 3 ans, et Louane 9 mois.

Elle quitte son pays à cause de la crise économique. Elle faisait quelques menus travaux pour sa famille, mais décide un jour d'émigrer en Europe. Elle passe d'abord par la Turquie où naît sa première fille, mais elle n'a pas de travail. Son mari, lui, reste en Turquie, mais elle se rend en Grèce où dit-elle « c'était encore plus dur ». Elle y reste trois mois et décide de se rendre en France chez une amie de sa sœur qui habite à Paris. Passage éclair : au bout d'une semaine elle se rend à Lyon avec l'amie qui l'avait hébergée. Son passeport est périmé, elle n'a pas de visa pour la France, bref elle est devenue « sans papiers ».

Hébergée chez son amie dans le 8ème arrondissement de LYON, elle rencontre celui qui deviendra son deuxième mari et déménagera dans le 7ème pour vivre avec lui. Il travaille. Elle tombe enceinte. « Au début, tout est beau, puis ça commence à dérailler. » Son mari a du mal à accepter Maellie, la première fille de Nadège. « Il lui fait sans cesse des reproches. Il se fâche souvent contre elle et contre moi » L'ambiance se dégrade de jour en jour. « Il fume, rentre souvent ivre, sent l'alcool, devient de plus en plus violent et insupportable. » Il va jusqu'à proférer des menaces « La porte est là » dit-il, mais « où veux-tu que j'aille ? » lui répond-elle. Difficile de continuer à vivre dans ces conditions. Un jour, il fait une tentative de suicide. Elle appelle les pompiers qui l'emmènent à l'hôpital pour le faire soigner, mais il refuse et revient à la maison déclenchant à nouveau la peur. Les problèmes s'accumulent. Plusieurs fois Nadège appelle le 115. Les menaces continuent...

Au cours d'une explication elle lui dit qu'elle refuse désormais de continuer à vivre avec lui. « Heureusement le 115 me rappelle pour me proposer une chambre d'hôtel à MEYZIEU, dans la zone industrielle » C'est lui qui



l'accompagne, mais elle a peur dans la voiture, car il est très énervé et met la radio à fond. Elle reste à MEYZIEU quelques jours, car l'accouchement approche et l'hôpital où elle doit accoucher (SAINT LUC-SAINT JOSEPH) est vraiment trop éloigné. Pendant ce temps sa fille est prise en charge dans une famille d'accueil à MERMOZ.

Finalement une assistante sociale l'aide à se rapprocher de LYON : ce sera dans un hôtel à OULLINS. Elle accouche et reste une dizaine de jours à l'hôpital. A la sortie, elle retourne à OULLINS où elle demeure trois semaines. L'assistante sociale qui la suit lui trouve enfin une place : au FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI. On lui explique que c'est sa dernière chance, à prendre ou à laisser et c'est ainsi qu'elle arrive à la Résidence Le Bordeaux en février 2016.

Elle est d'abord accueillie dans le dispositif d'accueil d'urgence avant d'intégrer le parcours du Service Action Familles. Elle récupère sa fille placée, et pendant plusieurs mois, avec l'aide du FOYER, se concentre sur l'obtention de papiers pour elle, sa fille et son bébé. Elle s'inscrit aussi à Pôle Emploi et occupe d'abord un poste d'agent d'entretien dans un immeuble à TASSIN. Avec ses économies et ses indemnités, elle peut ainsi s'occuper de ses deux enfants dans le calme. « Au FOYER, j'ai trouvé la paix, malgré les menaces persistantes du père, même des menaces d'enlèvement. Puis les

choses ont fini par s'apaiser et il a pu voir sa fille, pas ici, mais dans un lieu convenu d'un commun accord ».

Actuellement elle ne travaille que trois heures par semaine comme agent d'entretien dans une société de services. Nadège a fait une formation d'aide à domicile, « mais malheureusement, je ne trouve pas de travail. Je suis obligée de faire garder mes enfants à la crèche et ça coûte cher. Je suis très motivée pour travailler. Au FOYER on m'aide à trouver un emploi, mais il n'y en a pas... »

En dépit de ses maigres ressources, la commission d'attribution des logements vient de lui attribuer un logement social. « Mais l'urgence pour moi, c'est un travail : tant que je suis debout, je garde espoir ! »

Elle dit de la Résidence Le Bordeaux que « si elle n'était pas là, on serait dans la rue ». « Ici on est très bien, on est en sécurité. Il y a des règles. On est bien encadrées, bien suivies dans toutes nos démarches. Les gens sont très sociables et solidaires. » Avec ses compatriotes elles se serrent les coudes et se rendent des services mutuellement. Elle dit être maintenant « en paix avec elle-même, fière d'être venue en France ». « Mon mari a enfin compris. Il a avec moi des relations apaisées et peut voir son enfant ».

Un parcours douloureux, mais un beau témoignage de réinsertion.

Bernard MOUILLON ■

* prénom d'emprunt

ALCOOL ET PRÉCARITÉ L'ABSTINENCE TOTALE, UNE IMPASSE ?

→ **Matthieu FIEULAINÉ**, anthropologue de formation, alcoologue, a fondé à Marseille, avec Héléne BLANC l'association « SANTÉ ! Alcool et réduction des risques ». Au cours d'une conférence donnée devant les membres du Conseil d'Administration du FOYER, il s'est employé à démonter le cliché : « Un SDF sur le trottoir, accroché à son litron, est à tout jamais irrécupérable... ».

Il plaide pour une nouvelle forme de prise en charge :

La rue est d'abord et avant tout un espace dangereux, note Matthieu FIEULAINÉ. Le sans-abri est perpétuellement exposé à toutes sortes de menaces et d'agressions dont il cherche à se protéger en permanence : la fatigue, la souffrance physique et psychique, les regards méprisants, la violence... Pour faire face à ces difficultés, l'alcool est un anesthésiant parfait. Les SDF le savent. Beaucoup d'entre eux ont une consommation d'alcool massive. Ils ont toutefois conscience du fait que boire les transforme en proies faciles. D'où les stratégies qu'ils mettent en œuvre pour se protéger. Par exemple, ils vont boire dans un coin à l'écart, ou au contraire au milieu de la foule pour éviter d'être agressé.

Alcool et médicaments : un cocktail détonnant

Souvent l'alcool vient s'ajouter à la prise de médicaments, le mélange

alcool-benzodiazépines par exemple, est monnaie courante. Les SDF sont une population très consommatrice de médicaments, le corps médical traitant souvent les maux de la rue et de l'exclusion à coup d'ordonnances. Ils souffrent de toutes sortes de problèmes, polynévrites, troubles de la vision, de la mémoire, du langage... Leur résistance à la douleur est phénoménale, précise Matthieu FIEULAINÉ, mais leur état de santé se dégrade en quelques années. L'espérance de vie d'un SDF est généralement estimée à 42 ans. Mais pour un consommateur de drogue et d'alcool, cet âge passe à 38 ans.

Adapter l'offre à la personne, et surtout pas l'inverse.

Leur accès aux soins, en dehors d'une aide très ponctuelle, celle des urgences hospitalières ou d'un dispensaire par exemple, est quasi impossible... Pourquoi ? Parce qu'ils sont « alcooliques » et « SDF ». Les institutions n'en veulent pas ou alors leur demandent en préalable de s'adapter, d'arrêter de boire pour bénéficier d'une aide sociale, ou avoir accès aux soins. C'est impossible. D'où des échecs répétés. Ils abandonnent et cessent de solliciter les dispositifs, qui à leur tour baissent les bras devant la répétition de prises en charge qui ont échoué. Que faut-il faire alors ? Adapter l'offre à la personne, et surtout pas l'inverse. « La mise à l'abri de l'usager en particulier doit être notre objectif premier, sans condition préalable d'inscription dans une démarche de soin ou de changement, insiste Matthieu FIEULAINÉ qui ajoute : On l'a très bien compris aux États-Unis, mais aussi en Angleterre, en Allemagne, où des

programmes existent... »

« De fait, contrairement à ce qu'on pense souvent, il y a beaucoup moins de violence quand l'alcool est autorisé » (Matthieu FIEULAINÉ)

Comment alors envisager un suivi approfondi, une modification durable si la personne est obligée de se tenir hors des dispositifs qui l'excluent quand elle consomme, ou de se cacher pour boire ? En conséquence, la structure doit accueillir le sans-abri avec sa consommation d'alcool, comme un tout. C'est très important pour lui. Se sentir admis avec sa consommation est déjà une reconnaissance de ce qu'il est. En revanche, si on l'accueille avec ses usages, cette consommation sera sécurisée : il est à l'abri de la rue, les quantités consommées sont souvent moins importantes, et toujours moins délétères, le personnel est formé à accompagner les consommations, prévenir et gérer les éventuels troubles du comportement et déceler les signes avant-coureurs de violence. Dans ce que nous appelons l'« Accueil bistrotier » - une forme d'accueil de jour, la personne précaire découvre non seulement un espace de consommation sécurisé et contenant, mais aussi un lieu de vie où elle peut prendre un repas, accéder à un minimum d'hygiène et de soins primaires. Très rapidement, les choses s'améliorent, et un suivi peut commencer. « De fait, contrairement à ce qu'on pense souvent, il y a beaucoup moins de violence quand l'alcool est autorisé, note Matthieu FIEULAINÉ, On assiste généralement à une autorégulation collective de la consommation. »

Une révolution copernicienne : accueillir le sans-abri avec sa consommation d'alcool, comme un « tout »

Développer ce type de formule entraîne nécessairement des modifications dans la façon de travailler des équipes en place. A certains égards, on peut parler de révolution copernicienne, comme pour l'émergence de la RdR (Réduction du Risque) dans le champ de la toxicomanie... La façon de travailler des CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie), en lien avec les équipes hospitalières, n'est évidemment plus la même. Le fameux dogme de l'abstinence ; il faut être sobre pour accéder aux soins doit être dépassé.

Plutôt que de se focaliser sur les quantités absorbées, il s'agit d'inciter l'usager à trouver d'autres façons de boire afin de réduire les méfaits : toujours en mangeant par exemple, buvant dans un verre plutôt qu'au goulot de la bouteille, en alternant boissons avec et sans alcool, etc. « A ce stade, le jus de gingembre passe beaucoup mieux que l'eau. Des sessions de dégustation de vin sont même prévues pour sortir des automatismes habituels » précise Matthieu FIEULAINÉ.

Travailler sa relation à l'alcool

Mais, au-delà de ces consignes simples, les encadrants vont surtout aider l'usager à travailler sa relation à l'alcool. Comment boit-il habituellement ? À quel moment de la journée ? Seul ou avec d'autres ?

Petit à petit, l'usager va apprendre à discerner lui-même les bénéfices qu'il retire de l'alcool - il boit pour supporter

la rue et les inconvénients qu'il veut éviter à tout prix : les tremblements, les diarrhées, la prise de risque. C'est le premier pas vers une possible demande de soins. Mais, encore une fois, aucune modification n'est envisageable sans l'instauration préalable d'une relative qualité de vie qui passe par le respect du rythme de chacun. Avant toute chose, la personne accueillie éprouve le besoin de faire une pause, de se retrouver, il ne faut rien brusquer. L'aider à prendre soin de ses usages, plutôt qu'à s'en passer. Mais surtout par l'écoute de sa parole, une parole qui lui est habituellement confisquée, que même les professionnels lui dénie.

Assurer un tel accompagnement demande beaucoup de moyens

Offrir une mise à l'abri et un accès aux soins à des personnes qui en sont privées n'est peut-être pas immédiatement envisageable, avec le seul concours des partenaires de l'hébergement et de l'accueil déjà présents sur le terrain. D'autant plus que les lieux d'accueil qui favorisent ce type d'expérimentation sont toujours de petites unités de vie. Par ailleurs les équipes d'encadrement doivent avoir une formation spécifique...

Mais ce n'est pas impossible ! ■

Michel CATHELAND

LE CSAPA

CENTRE DE SOINS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION EN ADDICTOLOGIE (CSAPA)

Les activités d'un CSAPA - qui se trouve en milieu hospitalier - sont très diverses. Elles vont des soins médicaux et infirmiers à la prise en charge psychologique ou sociale du patient en passant par la mise en place des divers programmes de substitution aux opiacées ou autres, voire les addictions sans produit, comme par exemple, les dépendances sexuelles ou au jeu.

LA RDR (RÉDUCTION DES RISQUES)

En addictologie, le concept de « réduction des risques » (RDR) s'est développé dans les années 1980 dans le champ de la toxicomanie, quand est apparu le VIH. La RDR s'assignait comme but de réduire le nombre de contaminations et d'accidents liés aux pratiques d'injection intraveineuse. Elle s'est étendue ensuite progressivement aux dangers entraînés par l'usage de substances psychoactives.

En matière d'alcool, la prévention des risques et la réduction des dommages sont une préoccupation des équipes de soin et de prévention, mais restent parfois une option « bas seuil » dans l'imaginaire de certains intervenants qui considèrent l'arrêt de la consommation et le maintien de l'abstinence comme un accomplissement idéal pour les personnes dépendantes.

Cette posture est contre-productive dans l'esprit d'une « perspective soignante », car elle ne s'adresse pas au plus grand nombre d'usagers et est difficilement atteignable pour les personnes les plus en difficulté. Le concept de prévention des risques et réduction des dommages « invite à travailler sur les pratiques d'alcoolisation en y intégrant les bienfaits de l'usage, les risques consentis, les dommages identifiés, les modalités de la consommation et les modifications envisageables et surtout les ressources et les compétences de l'usager. » ■



LES BRIC À BRAC DU FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI, POUR S'HABILLER, SE CHAUSSER, SE MEUBLER, S'ÉQUIPER... À PETIT PRIX TOUT EN ÉTANT SOLIDAIRE AVEC LES PLUS DÉMUNIS

BRIC À BRAC CROIX-ROUSSE

19 RUE PAILLERON 69004 LYON
TÉL. +33 (0)4 72 07 94 89
LUNDI, MERCREDI ET JEUDI DE 14H30 À 17H30,
SAMEDI DE 9H À 12H / MÉTRO HÉNON / BUS C13.

BRIC À BRAC OULLINS

6 RUE PIERRE SEMARD 69600 OULLINS
TÉL. +33 (0)4 72 66 95 02
LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI
DE 14H30 À 17H30 SAMEDI DE 9H30 À 12H
MÉTRO LIGNE B / BUS C7 / C10.

BRIC À BRAC VAISE

21 RUE BERJON 69009 LYON
TÉL. +33 (0)4 78 47 13 47
LUNDI, MERCREDI, VENDREDI DE 14H30 À 17H30
SAMEDI DE 9H À 12H / MÉTRO GARE DE VAISE

BRIC À BRAC DECINES

12 RUE EMILE ZOLA 69150 DECINES-CHARPIEU
TÉL. +33 (0)9 70 71 11 95
LUNDI, MERCREDI ET JEUDI
DE 14H30 À 17H30 / BUS 16

BRIC À BRAC RUE DE TOULON

17 RUE DE TOULON 69007 LYON
TÉL. +33 (0)4 72 73 09 27
MARDI AU VENDREDI DE 14H30 À 17H30
BUS C12/35 / TRAM T2 ARRÊT ROUTE DE VIENNE

BRIC À BRAC VILLEFRANCHE

433 RUE ANDRÉ DESTHIEUX
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
TÉL. 04 63 60 05 38
MARDI, JEUDI DE 14H À 17H
SAMEDI DE 10H À 12H ET DE 14H À 17H

OU DEPOSER VOS DONS EN NATURE ET CONTACTER LE SERVICE COLLECTE ?

SERVICE COLLECTE A DOMICILE :

Collecte à domicile vos dons de meubles et objets volumineux. Vous pouvez contacter le service Collecte au **04 37 37 49 72** ou par mail : collecte@fnds.org

DEPOTS DE DONS

DEPOT GUILLOTIERE

85 RUE SÉBASTIEN GRYPHE LYON 7E
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H À 20H
WEEK-END ET JOURS FÉRIÉS
DE 8H À 12H ET DE 13H À 19H

DEPOT ARTILLERIE

8 BOULEVARD DE LYON 7ÈME
TÉL. 04 78 39 32 95
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H
À 16H30. FERMETURE JOURS FÉRIÉS.

DEPOT BRIC À BRAC DE VAISE

21 RUE BERJON - LYON 9ÈME
TÉL. 04 78 47 13 47
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30
À 12H. FERMETURE JOURS FÉRIÉS.

DEPOT BRIC À BRAC DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

433 RUE ANDRÉ DESTHIEUX
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
TÉL. 04 63 60 05 38
MARDI, JEUDI ET SAMEDI DE 9H
À 12H. FERMETURE JOURS FÉRIÉS.

DEPOT BRIC À BRAC DECINES

51 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT
69150 DECINES-CHARPIEU
(au fond de la cour, dernière porte à gauche)
LUNDI, MERCREDI ET JEUDI DE 9H
À 12H. FERMETURE JOURS FÉRIÉS.

DONNERIES

ESPACES DONS AU PROFIT D'ASSOCIATIONS
DONT LE FOYER, AU SEIN DES DÉCHÈTERIES
OUVERTS DU LUNDI AU SAMEDI DE
9H À 12H. FERMETURE JOURS FÉRIÉS.

DONNERIE DE CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR

IMPASSE DES ANCIENNES VIGNES
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR
TÉL. +33 (0)4 78 47 56 51

DONNERIE DE FRANCHEVILLE

29 ROUTE DE LA GARE / 69340 FRANCHEVILLE
TÉL. 04 78 59 04 32

DONNERIE DE LYON 9E

82 AVENUE SIDOINE APOLLINAIRE 69009 LYON
TÉL. +33 (0)4 78 47 10 57

DONNERIE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

82 AVENUE SIDOINE APOLLINAIRE 69009 LYON
TÉL. +33 (0)4 78 47 10 57



LA PRIORITÉ DES PRIORITÉS

→ Le relogement d'une famille qui croupit dans un bidonville ou dans un taudis, d'un sans-abri, d'un détenu libéré, est la proposition de base qui conditionne toutes les autres. Elle doit passer avant toutes les autres. On ne saurait trop souligner cette évidence incontestable et trop souvent contestée : pour s'occuper utilement des sans-abri de la rue, des bidonvilles, il faut d'abord, et avant toute autre chose les reloger. Cette aide à quelqu'un qui est en danger est pour chacun une nécessité absolue, une obligation sacrée. C'est la priorité des priorités pour une société qui se veut humaine.

Nous ne croyons pas, toutefois, cette aide suffisante pour sauver l'homme. Jésus, dans l'Évangile, commence par multiplier les pains pour ceux qui ont faim, par apaiser la tempête pour que les apôtres ne périssent pas, par guérir les corps malades. Ensuite, il donne ce qui manque aux âmes : « Tes péchés te sont remis, va en paix, ta foi t'a sauvé ». Et nous voyons qu'il en est bien ainsi. Une aide matérielle si importante, si nécessaire qu'elle soit, n'est pas suffisante pour sauver un homme. Nous ne pouvons pas, comme les matérialistes, tout espérer d'un progrès

matériel. Pour sauver l'humanité, Dieu n'a pas fondé un nouveau régime économique et politique, il ne lui a pas distribué en abondance des biens matériels (la manne n'a été qu'une figure de l'Eucharistie nourriture de l'âme). Il ne s'est pas non plus contenté de lui apporter des idées nouvelles, il lui a donné un Sauveur et sa mère et les saints, c'est-à-dire des personnes au cœur de chair, riches de vertus, sources de vie et de vérité, qui sont des phares pour l'humanité en marche. ■

Gabriel ROSSET
(1904-1974)

UNE FUITE EN ÉGYPTE

→ « *Après le départ des mages, l'ange du Seigneur apparut en songe à Joseph et lui dit : Lève-toi ; prends l'enfant et sa mère, et fuis en Égypte. Reste là-bas jusqu'à ce que je t'avertisse, car Hérode va rechercher l'enfant pour le faire périr.* » (Matthieu 2,13-15).

Cette représentation de la Fuite en Égypte s'insère ici dans le programme iconographique de deux retables, celui des Saints et des Martyrs et celui de la Crucifixion, sculptés, dorés et peints par les Flamands Jacques de BAERZE (actif entre 1384 et 1399) et Melchior BROEDERLAM. Ceux-ci répondaient à une commande en 1390 de Philippe le HARDI, duc de Bourgogne, qui désirait faire de la récente Chartreuse de la Sainte Trinité de Champmol près de DIJON une nécropole princière. Les sculptures furent réalisées en 1391 ; les dorures des reliefs et les peintures sur les volets, entre 1392 et 1399. C'est sur le volet droit du retable de la Crucifixion que l'on peut voir, à côté de la Présentation au temple, **La Fuite en Égypte**. Placé à Champmol en 1399, le retable fut transféré en 1792 à la cathédrale Saint-Bégnigne de DIJON, puis au musée des Beaux-Arts de cette même ville en 1819.

Marie, nimbée, assise sur un âne serre sur son sein l'Enfant Jésus emmaillotté qu'elle enveloppe de son ample manteau bleu royal. D'Eux, on voit essentiellement les visages, lisses, translucides et presque immatériels où les regards de la Mère et de l'Enfant se croisent dans une compréhension mutuelle des événements présents et à venir. Joseph les conduit. Debout et leur tournant le dos, revêtu d'un costume de paysan, il se désaltère, indifférent semble-t-il à l'importance de la charge qui lui incombe, celle de transporter et protéger l'Enfant Dieu : personnages tout en contrastes où s'oppose à la divinité de Jésus l'humanité toute matérielle de Joseph. La scène se détache sur un fond de paysage escarpé.

Qui est Melchior BROEDERLAM ?

Il fut nommé peintre officiel en 1391 à la cour de Philippe le HARDI, gendre du comte de Flandre. Il se serait installé à Dijon en 1399 mais c'est en Flandre, à YPRES, qu'il peignit les retables. Artiste raffiné, - les visages de Marie et de l'Enfant en témoignent -, il fait évoluer ses personnages dans des architectures monumentales ou des paysages imposants d'où se détachent avec éclat les teintes vives des vêtements et des draperies. BROEDERLAM appartient à l'École des primitifs Flamands, terme que l'on employa pour qualifier les artistes actifs dans les anciens Pays-Bas

au XIVe siècle, à la fois héritiers de l'art médiéval et précurseurs sous différents aspects de l'art de la Renaissance : si le paysage sur fond d'or rappelle la peinture byzantine, l'effet de perspective et l'abandon de la peinture à la détrempe au profit de la peinture à l'huile et du glacis formé de multiples couches fines de pigments qui confèrent aux carnations notamment une douce transparence et une lumière nouvelle, ouvrent l'ère d'une esthétique qui fera école, avant même que l'Italie ne se manifeste au Quattrocento. Peintre précis dans les détails des figures comme dans ceux des vêtements et des paysages, il demeure dans la tradition des peintres religieux flamands qui traitaient fréquemment des scènes de la Bible en scènes de genre ; la figure de Joseph, dans sa rusticité vigoureuse et sa « bonhomie » en est l'exemple.

Ces lignes de l'Évangile de Matthieu (2,13-15 voir encadré) nous rappellent que l'Égypte, autrefois terre d'esclavage pour les Juifs, devient ici terre de Salut, une bénédiction pour la Sainte Famille. Mais le visage de Marie, rempli d'un amour douloureux et tristement préoccupé, ne nous renvoie-t-il pas à celui de toute mère de famille aujourd'hui forcée à l'exil ou au déplacement ? Et dans cette perspective contemporaine, La Fuite en Égypte n'illustre-t-elle pas un sujet de la plus brûlante actualité ? ■

Marie BOUZARD

LA CRÈCHE ET LA CROIX

Enfant.
Être.
Recevoir.
Ne rien dire.
Te regarder,
te demander avec les yeux,
te remercier avec les yeux.

Fermer les yeux,
parce que tu es là.
Les ouvrir
pour voir ton sourire.
Devenir ton image,
de plus en plus,
à force de te regarder.

A chaque aspiration,
prendre mon souffle
en tes mains
et l'y remettre
à chaque expiration,
comme ton Verbe,
ton enfant,
celui de la crèche
et celui de la croix.

Habituez vos sens aux choses de la nuit ;
Ne dites pas : « *Il n'y a rien, rien que de l'ombre !* »
S'ils n'avaient pas ouvert leurs yeux dans la ténèbre,
Les bergers de Noël auraient-ils vu la gloire
Se frayer un chemin de jour à la jointure
Du ciel et de la terre, et venir jusqu'à eux,
Pour les émerveiller à cet endroit obscur
Où le soleil du monde allait jeter le feu ? ■

Didier RIMAUD

A l'enseigne de Pâques, chants et poèmes, III. Paris Le Cerf, 2007

→ LE SAVIEZ-VOUS ?

- Accueillir en journée
une personne :
15 € / jour
- Héberger
une personne :
30 € / jour
- Insérer un jeune :
45 € / jour
- Offrir 13 repas :
60 €



AUBERGE DES FAMILLES - PHOTO FABRICE JANNIER

AGIR POUR LE BIEN-ÊTRE DES PERSONNES SANS ABRI

→ GRÂCE À VOS DON



Vous pouvez soutenir LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI par :

- Un chèque, un prélèvement automatique,
- Un don au titre de l'ISF
- Un contrat d'assurance vie en souscrivant une assurance vie dont le bénéficiaire est LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI.
- Un legs, une donation, pour aider LE FOYER à construire des projets à long terme. Association reconnue d'utilité publique LE FOYER peut recevoir tous les legs et donations (actions, bijoux, immobiliers, mobiliers, etc) en bénéficiant d'une exonération totale des droits de succession. Demandez la documentation du FOYER ou renseignez-vous auprès de votre notaire.

Réduction d'ISF (Loi TEPA)

Tout don versé au profit des Ateliers et Chantiers d'Insertion du FOYER est déductible de votre ISF à hauteur de 75 % du montant don, dans la limite d'une réduction d'impôt de 50.000 euros.

Note : cette réduction ne se cumule pas pour les mêmes versements avec la réduction d'impôt sur le revenu. Mais il est possible d'utiliser chacun de ces dispositifs pour des dons différents.

Votre réduction fiscale :

■ Particuliers, votre réduction fiscale :

Si vous êtes imposable, défiscalisation jusqu'à 75 % de votre don dans la limite de 530 euros. Au-delà, réduction d'impôt de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable, avec la possibilité de report de l'excédent sur 5 ans.

Un reçu fiscal vous sera adressé au début de l'année suivante.

Exemple : un don de 100 euros, ne vous en coûtera, après déduction fiscale, que 25 euros.

■ Sociétés, votre réduction fiscale :

Les dons au FOYER NOTRE-DAME DE SANS-ABRI donnent droit à une réduction de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du montant du don dans la limite de 5 pour 1 000 du chiffre d'affaires, avec la possibilité de report de l'excédent sur 5 ans.

→ EN OFFRANT VOTRE TEMPS

Devenir bénévole, c'est être acteur de la lutte contre l'exclusion tout en rejoignant une équipe dynamique et engagée pour :

- L'Accueil de Jour
- L'accueil du soir
- Le soutien scolaire
- La santé
- Les Bric à Brac
- L'animation
- Le transport et la collecte des dons
- Le vestiaire
- L'administration
- La communication
- La participation aux manifestations
- Etc...

Pour les **nouveaux arrivants** et les **bénévoles en activité**, une réunion d'information et d'orientation a lieu **tous les mercredis soir de 17h30 à 19h** au FOYER Lyon 7^e, et à la **demande** au FOYER de Villefranche-sur-Saône.

Elle se déroule en deux temps : réunion de présentation de l'association puis une rencontre individuelle.

Le Pôle Bénévoles vous fera découvrir toutes les possibilités de bénévolat au FOYER et vous guidera dans le choix de votre engagement en fonction des besoins du FOYER, de vos disponibilités et de vos envies.

→ Contact :
benevolat@fnds.org
Tél. 04 72 76 73 53
ou 04 72 76 73 85
Site internet : www.fnds.org

→ Besoin d'information ?

Contactez le Service don :
Tél. 04 72 76 73 53 ou 04 72 76 73 56
Mail : donateurs@fnds.org
Site internet : www.fnds.org

POUR QUE NOEL SOIT VRAIMENT UNE FETE

Coupon à retourner au FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI / 3, RUE PERE CHEVRIER / 69361 LYON CEDEX 07

Mme, Mlle, M, _____
Prénom : _____
Année de naissance : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Tél. Bureau : _____
Tél. Domicile : _____
E-mail : _____

- Je souhaite **aider financièrement** LE FOYER :
- ci-joint chèque de _____ €
- Je suis intéressé par une **activité bénévole** dans l'activité suivante : _____
- Je souhaite **m'abonner** ou me réabonner (10 € pour 4 numéros).
- Je souhaite **recevoir une information** sur les legs, donations, et assurances-vie au profit du FOYER

ACCORD DE DON RÉGULIER MANDAT DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE SEPA

J'autorise LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI - 3, RUE PÈRE CHEVRIER 69361 LYON Cedex 07 à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte conformément aux instructions données sur ce mandat. Je bénéficie du droit d'être remboursé par ma banque selon les conditions décrites dans la convention que j'ai passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Toute demande d'annulation doit être adressée au FOYER.

Merci de joindre un RIB ou un RIP N°ICS: FR17ZZZ227072

MENSUALITÉ A PRÉLEVER

20 € 40 € 60 € Autre _____ €

COORDONNÉES DE MON COMPTE BANCAIRE

Numéro international d'identification bancaire (IBAN):
□□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□

Code international d'identification de ma banque (BIC):
□□□□□□□□□□

Fait à : _____ le : _____ Signature : _____



LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI est une association reconnue d'utilité publique. TOUT DON AU FOYER bénéficie d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 75 % du montant du don, dans la limite de 529 euros. Au-delà, réduction d'impôt de 66 %, dans la limite de 20 % du revenu imposable. L'excédent est reportable sur les cinq années suivantes. Voir au dos pour toute information complémentaire.